



12 Septembre 1891.



Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numér

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:

Annances, la ligne 0 fr 30
Réclames, — 1 00

EAUX PUBLIQUES.

La question des eaux est, dit-on, à l'ordre du jour; généralement on désire ce que l'on ne possède pas, au moins d'une manière complète. Nous sommes en effet sans eau et plus que jamais nous reconnaissons l'urgence de remédier à un état de choses préjudiciable à la santé et à la sécurité publiques.

Je ne pense pas que nous trouvions de contradicteurs à prétendre et soutenir que la situation actuelle n'est pas un danger permanent pour la santé publique. Non seulement l'eau nous fait défaut pour les besoins les plus urgents de l'hygiène, mais l'eau que nous buvons, depuis bien-tôt un mois, n'est qu'une boue déleyée où tous les microbes de la création se développent à leur aise sans souci de la santé de nos enfants.

Quant à la sécurité publique, on peut le dire sans crainte d'être démenti, elle est encore plus compromise, quand on saura que l'étang Réervoir, malgré le fonctionnement du syphon de Richepomme, ne contenait que 35 centimètres d'eau dans le puits des vannes et que la plus modeste consommation des habitants, pour leurs besoins journaliers, en dépense 15 centimètres à l'heure. La cuvette de l'étang allant toujours en diminuant de capacité, c'est tout au plus s'il aurait fallu 1 heure au service de l'alimentation pour mettre le Pain de Sucre complètement à sec.

Que serait-il advenu si malheureusement un incendie s'était déclaré dans de telles conditions? C'eut été un dérastre et en même temps une ruine pour notre colonie déjà tant éprouvée. Nous ne voudrions pas songer à la possibilité d'un aussi grand malheur; mais, malgré soi, quand déjà on en a été victime à plusieurs reprises, l'on voit ou l'on croit voir s'élever avec effroi ce spectre à la lueur lugubre et hideuse. Ce n'est certes pas par plaisir que nous nous arrêtons à d'aussi sinistres pressentiments; mais, partant de là, nous devons envisager de sang froid la situation qui nous serait faite si un in-

cendie venant à éclater, et rechercher les moyens de prévenir le retour des catastrophes de 1867 et 1879.

Nous l'avons préconisé dans notre dernier numéro, c'est la mise à l'étude d'une amélioration radicale du service des eaux de la ville, quand nous parlons d'une mise à l'étude, nous n'entendons pas de livrer à une personnalité quelconque le soin de tout prévoir, c'est là une charge au-dessus des plus vaillants. Au reste nous ne croyons à l'insuffisance de qui que ce soit et nous demandons simplement la réunion de personnes compétentes et aptes à s'occuper de la solution que nous recherchons.

SYNDICAT D'ARMATEURS.

Mercredi dernier, nous avons assisté à une réunion préliminaire d'un syndicat d'armateurs locaux. Le but très louable projeté par les organisateurs serait de mettre un terme au chiffre toujours grossissant des avances accordées avant le départ de France à chaque matelot. Cet abus a le grave inconvénient, en plus d'être très-onéreux à l'armateur, de rendre illusoire l'association en participation de celui-ci avec l'équipage, qui, payé à l'avance, n'a plus ni courage ni stimulation à faire un métier qui demande au contraire beaucoup d'énergie et de travail. Nous ne sommes pas de ceux qui prétendent qu'il y a impossibilité matérielle à un résultat, nous ne disons pas non plus que l'on peut atteindre du 1^{er} coup le désir cherché; mais nous sommes persuadés que l'on peut s'entendre et arriver à améliorer peu ou beaucoup. C'est ce que nous souhaitons à ceux qui ont accepté la tâche d'élaborer la question et de présenter un projet, qui sera, nous n'en doutons pas, accepté du plus grand nombre et peut-être de tous. Il y aurait en outre, dans un intérêt commun, à faire en

sorte d'unifier les chartes parties d'engagement, au moins dans leur conditions générales, de manière que engagés et engageants sachent une bonne fois à quoi s'en tenir sur les obligations des uns vis-à-vis des autres.

OBSERVATIONS PÉREMPTOIRES

de l'agent de l'Equitable à son distingué collègue (s'il a le droit de l'appeler ainsi), l'honorable Inspecteur du « Sun Life », M. H. R. de Saint-Victor.

Illustré Confrère,

Vous ne sauriez vous figurer, combien je regrette de n'avoir point l'éloquence d'un Démosthène, la poétique d'un Boileau ou celle d'un Mathurin Régnier, la prose d'un Malherbe ou l'art charmant du bien dire, l'humour si fin, si délicat d'un H. R. de Saint-Victor pour vous dire, avec une exquise délicatesse, à quel degré vous ennuiez les lecteurs du Patriote, de vos propos boiteux

Ne, sutor, ultra crepidam.

(Cordonnier, pas plus haut que la chaussure).

Cet adage ne s'adresse pas à vous, vous le voyez, mon cher monsieur; mais aux personnes qui parlent, en connaisseurs, de choses au-dessus de leur compétence.

Pourquoi, illustre maître, me reprochez-vous d'avoir cité le surplus de l'Equitable de l'année 1889, au lieu de celui de 1890? Quel en est votre mobile? Le mien était, ce jour-là, de vous épargner une trop humiliante comparaison. En effet les chiffres de 1890 sont encore bien plus élevés que ceux de 1889 et nous trouvons, au lieu de 22.821.074 dollars de surplus, cet autre chiffre de 23.740.447 dollars. Puisque je rectifie mon surplus, je dois faire le



vôtre également. Un lapsus calami, dans mon dernier article, était tout à fait en votre faveur. Ma plume, qui remue *tant de millions*, dans « l'Equitable » se permettait de vous donner un surplus de 2.095.000 dollars au lieu de 295.000 dollars ou encore chiffre plus exact et insécutable 294.686 dollars, d'où il résulte en faveur de « l'Equitable », la modique somme de 23.445.771 dollars au lieu de 20.727.074 dollars.

Une fois cela démontré avec pompe, distingué collègue, *vous aviez en effet raison de dire*: Je vous RENVOIS à la Grenouille de La Fontaine.

Monsieur l'inspecteur du « Sun life », ja prends la liberté de vous dire que tous les chiffres que vous avez émis jusqu'à ce jour sont *faux* et je m'en vais vous le prouver en peu de mots.

Commençons.

Vous dites que le « Sun » est 20 ans plus jeune que l'Equitable, *c'est archifaux*. L'Equitable commença ses affaires en 1859, *six ans seulement* avant le Sun life. Voilà la vérité.

L'Equitable a aujourd'hui un revenu de 36.000.000 de dollars et le « Sun » de 865.000 dollars.

Balance en faveur de « l'Equitable » 34.135.000 dollars.

L'Equitable dispose de 720.000.000 dollars et le « Sun » de 16.700.000 dollars.

Balance en faveur de « l'Equitable » 703.300.000 dollars.

L'équitable a payé l'énorme somme de 8.000.000, un modeste chiffre qui dépasse 4 fois vos débours, pour les mêmes cas, depuis votre existence,

Toutes les comparaisons, illustre Confrère, sont dans ces proportions; et si je n'expose pas ici toute la puissance de l'Equitable, c'est que j'ai pitié du pauvre petit Sun Life et surtout peur de l'incinéner aussitôt. Je veux que vous brilliez aussi « dear Sun ».

M. H. R., de Saint-Victor, l'ambition vous perdra. Les éclaboussures de votre méchancheté et de vos mensonges tombent sur vous-même. Voici ce qui le prouvera très clairement : M. de Saint-Victor vous vous vantez, vous vous énorgueillissez comme un paonneau, vous vous faites une gloire, un triomphe dans votre article du Patriote, en disant qu'en cas de liquidation de vos affaires, vous donneriez aujourd'hui, 16 % à vos actionnaires. Avouez le Monsieur franchement, très-franchement vous êtes vraiment naïf et.... pour un écrivain incendiaire comme vous ! Vous venez à Saint-Pierre, comme en pays conquis,

assurer du monde en alléguant, en faisant publier (partout, s'il vous plaît) qu'en liquidant aujourd'hui même les affaires du « Sun », vous donneriez 16 % à vos assurés et actionnaires fondateurs ! Et vous prétendez ainsi inspirer de la confiance ?

Vous nous ferez beaucoup de plaisir si vous nous dites, avec la franchise qui vous caractérise, pour qui vous prenez les Saint-Pierrais.

Si vous vous glorifiez de pouvoir donner 16 %, que donnez-vous donc habituellement dans les liquidations chez vous ? Rien, sans doute. Je gage qu'en établissant le bilan, les créanciers vous deviennent débiteurs.

Après de pareils étalages, vous nous ferez douter de tout : même de l'existence de la machine ronde ! Aussi est-ce de mon devoir de vous faire connaître, hautement et publiquement, ce que nous, Equitable, nous donnerions à nos assurés, si nous voulions vendre nos affaires.

Nous donnerions d'abord cent dollars pour chaque cent dollars c'est-à-dire 100 % et il nous resterait à partager, entre tous les assurés, au prorata des sommes engagées, vingt-sept dollars pour chaque 100 dollars ou autrement dit 27 % en sus du versement intégral du capital.

Ce qui n'est pas à dédaigner je l'espère ! Contre ces vérités, point de résistance.

Jusqu'à présent, je me suis trop abaissé, comme représentant de « l'Equitable » à répondre aux articles du « Sun life ». J'aurais dû fouler à mes pieds toutes vos comparaisons et niaiseries. C'est ce que je ferai dorénavant, en laissant chômer ma très modeste plume qui aura pitié de vos rédactions.

M. de Saint-Victor, écoutez, à votre tour, un petit conseil d'amis : je vous engage à ne plus écrire dans le Patriote ; car autrement, je le crains fort, vos appoinements y passeront.

Adieu.

Louis LÉGASSE,
Agent de l'Équitable,

MENU D'UN DINER PARISIEN.

Voici, d'après un journal scientifique le *Cosmos*, l'agréable menu d'un dîner parisien :

« Comme apéritif, un vermouth, lequel vermouth est agrémenté d'une bonne dose d'acide sulfurique.

« Il attaque son potage, du tapioca composé de féculle de pommes de terre addi-

tionnée de cuivre.

« Puis il passe au hors-d'œuvre : du beurre fabriqué avec de la graisse de veau colorée avec du plomb.

« Son rôti, de qualité inférieure, a été relevé dans le salpêtre : il y découvre quelques truffes faites en terre moulée.

« Le vinaigre de la salade est assaisonné de vitriol.

« Les petits pois trop verts sentent le cuivre qui leur a donné leur couleur verte.

« Dessert : une crème au chocolat ; le chocolat est fait de sucre de bois, d'oxyde rouge de mercure, de terre rouge ocreuse.

« Comme café : on lui sert une tasse d'un mélange fait de foie de cheval cuit au four, de sciure de bois d'acajou et de caramel.

« Le petit verre de kirsh qui termine le dîner, contient jusqu'à 22 centigrammes d'acide prussique par litre.

« Après un pareil repas, le Parisien a une soif terrible, il veut boire de la bière, il en boit. C'est une décoction de têtes de pavot, de sureau, de belladonne, de datura stramonium, d'acacé, d'écorce de tan et d'acide picrique.

CHOSES ET AUTRES.

Deux amis se rencontrent après une longue séparation.

— Vous rappelez-vous, dit l'un, de mademoiselle Chapoteau, avec qui nous dansions si souvent ?

— Parfaitement. Elle était jolie, mais fantasque en diable, légère et folle, et souvent je me disais ; celui qui l'épousera sera à plaindre.

... Elle est ma femme depuis trois ans.

Dans une villa des environs de Paris

— Tiens, vous n'avez donc plus votre sonnerie d'alarme contre les voleurs ?

— Mais non. Imaginez-vous qu'on nous l'a volée la nuit dernière.

A l'École coloniale :

Le professeur :

— Pourquoi avait-on donné à Louis-Philippe le surnom de la « poire » ?

L'élève :

— Probablement parce qu'il descendait de « Pépin ».

Propriétaire-Gérant, A. Lemofne



VIENT DE PARAITRE (Édition de 1891)

DICTIONNAIRE DES COMMUNES

DE LA FRANCE, DE LA CORSE, DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DES COLONIES.

Un fort volume de 800 pages, imprimés sur 2 colonnes, reliure anglaise

PRIX 25 FRANCS.

Cet ouvrage, rédigé sur un plan entièrement nouveau, contient tous les documents réglementant le service des postes, des télégraphes, des téléphones et des chemins de fer.

Il indique les noms de *toutes les communes*, ainsi que ceux des bureaux de poste et de télégraphe qui les desservent, les distances légales et le chiffre de la population.

On y a ajouté *toutes les gares* ouvertes au service des colis postaux, avec mention lorsque ces derniers sont livrables en gare ou à domicile.

On y trouvera aussi tous les renseignements nécessaires sur le SERVICE DES RÉCOUVREMENTS, soit en France, soit dans les pays étrangers.

Cet ouvrage est indispensable au commerce, à l'industrie et aux administrations.

PRIME A NOS ABONNÉS

Par suite d'un arrangement avec l'éditeur, nous sommes à même de fournir cet ouvrage à nos abonnés en les faisant bénéficier d'une remise exceptionnelle de p. 100. Nous adresser dans ce cas, un mandat-poste de ... fr.

ANNONCES JUDICIAIRES LÉGALES

Étude de M^e Eugène SALOMON, agréé près les tribunaux, sise à St-Pierre, rue de Sèze.

VENTE SUR LICITATION

Le mercredi, 14 octobre 1891, à deux heures du soir, en l'étude du notaire de la colonie à Saint-Pierre, rue de Sèze.

D'une maison, terrain et dépendances le tout sis à Saint-Pierre, rue Mamyneau, dépendant de la succession de mademoiselle Sophronie Coste, décédée.

Sur la poursuite de :

1^o Madame Clémence Coste, épouse Alfred Coste, propriétaire;

2^o M. Joseph Coste, patron de goëlette;

3^o M. Eugène Coste, marin-pêcheur,

4^o Madame Marie Lemetary, épouse Joseph Coudray, armateur,

Tous demeurant à Saint-Pierre, ayant M^e Eugène Solomon pour agréé.

Contre 1^o M. Etienne Coste, marin pêcheur et 2^o M. Albert Coste, receveur de

la poste, pris en sa qualité de tuteur de la mineure Mathilde Dolisie, issue du mariage de M. Albert Dolisie et de dame Léontine Coste, décédés.

Tous deux demeurant à Saint-Pierre, ayant M^e François Couturier pour agréé.

En présence de :

M. Ernest Anthoine, écrivain de l'intérieur, demeurant à Saint-Pierre, pris en sa qualité de subrogé-tuteur de la mineure Dolisie.

DÉSIGNATION.

Une maison, terrain et dépendances le tout sis à Saint-Pierre à l'angle des rues Mamyneau et du Barachois, borné au nord, par la propriété Sorçabal ou ayant cause; au sud, par la rue Mamyneau; à l'est, par la propriété Lafargue, Michel et à l'ouest, par la rue du Barachois.

La vente de cet immeuble a été ordonnée par jugement du tribunal civil de première instance de la colonie du 13 avril dernier.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude du notaire soussigné.

La mise à prix a été fixée à quinze cents francs,

ci 1,500 fr.

M^e François Couturier, agréé et M^e Eugène Salomon, notaire, donneront tous les renseignements nécessaires.

Saint-Pierre le 11 septembre 1891.

E. SALOMON.

ANNONCES

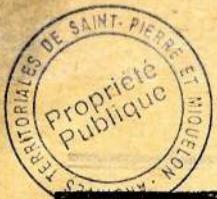
L'ÉDUCATION ANGLAISE

CAMBRIDGE HOUSE.

HALIFAX N. S.

M. H.-M. BRADFORD M. A. (associé du collège de Saint-Jean, à Cambridge) à l'honneur d'informer les habitants de Saint-Pierre qu'il peut recevoir à Cambridge House un certain nombre d'élèves désireux d'apprendre la langue anglaise dans les meilleures conditions.

L'année scolaire a commencé le 4 septembre courant et M. Bradford serait heureux qu'on lui fit sans retard des propo-



sitions pour que les élèves arrivent à Halifax le plus rapidement possible.

Tous les professeurs de Cambridge House sont anglais. C'est dire que les facilités les plus grandes sont offertes aux élèves et qu'on y apprend en très peu de temps la langue.

ANNUAIRE DE LA PRESSE COLONIALE

Par HENRI MAGER

1 Vol, grand in-16, élégamment cartonné : 2 fr, 50

BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}, Éditeurs

Paris, — 5, rue des Beaux-Arts. — Paris.

L'Annuaire de la Presse Coloniale, que viennent d'édition MM. Berger-Levrault, est une de ces manifestations coloniales que, sous une forme toujours nouvelle et toujours originale, créée, presque chaque année, l'initiative si puissante de M. Henri Mager.

A la suite des événements survenus au Tonkin, de 1883 à 1886, au moment où venait de s'élever une si formidable opposition contre la politique coloniale, ou un certain découragement atteignait les partisans de l'expansion coloniale, M. Henri Mager groupait autour de lui des hommes, tels que Paul Bert, tels que MM. Harmand, Félix Faure, de Lanessan, Le Myre de Vilers, ainsi que l'amiral Aube et le général Faidherbe; avec leur concours, il lançait son *Atlas Colonial* pour faire connaître les Colonies françaises, leurs ressources, leur valeur, leur avenir, et en appeler à l'opinion publique mieux éclairée.

Après avoir montré les Colonies, M. Henri Mager songea à présenter les Colonies, et à opposer leur expérience et leurs vœux aux inconséquences de l'Administration coloniale; en 1889, il provoqua, dans toutes les Colonies, la rédaction des Cahiers de doléances, et il les publia sous le titre de *Cahiers Coloniaux de 1889*.

Maintenant, ce sont les Journaux et les Journalistes coloniaux que M. Henri Mager se propose de présenter pour affirmer la vitalité de la Presse Coloniale. Son Annuaire de la Presse Coloniale contient des pages bien curieuses sur les Journaux des Colonies françaises et sur ceux des Anciennes Colonies; il ne se contente pas d'ailleurs de retracer l'histoire des Journaux qui se publient ac-

tuuellement dans les Colonies, il rappelle le programme de tous ceux qui ont été créés depuis le siècle dernier.

MAISON
CHARLES E. CROOK,
SYDNEY

ALBERT DAUPHIN,

Représentant à SAINT-PIERRE

A l'honneur d'informer le public qu'il peut, sur commande, faire venir promptement tous les articles ci-dessous désinés. Il donnera tous renseignements et toute a toutes conditions.

Il tient à la disposition du public des spécimens en tous genres,

Savoir :

OUVRAGES EN MARBRE

pour

PIERRES TOMBales

de toutes sortes et de toutes dimensions, avec inscriptions en lettres dorées ou autres couleurs.

DESSUS de TABLES et TABLETTES

PLAQUES,

de toutes qualités et de toutes grandeurs.

GRANIT ROUGE ET GRIS

PIERRES DE TAILLES etc. ; etc. ;

Grilles en fer et en fonte pour entourages.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

A LOUER

Une maison située rue du feu rouge comprenant :

4 appartements au rez-de-chaussée

4 au premier avec grenier cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

On demande un apprenti à l'imprimerie «du Patriote».

A VENDRE OU A LOUER

MAISON avec jardin, sise rue Colbert. S'adresser à M. E. Houdouze.

IMPRIMERIE ET RELIURE
ALLBERT LEMOINE

Affiches — Factures — Bons à souches — etc., etc.